

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault



Trimestriel Octobre 2017 - N°108 - 1 €



Octobre :
ouverture des vignes
et du perdreau



Sécurité :
nos dernières
recommandations

ARMURERIE SABATIER

Armurier diplômé

PEZENAS - 04 67 98 10 40

OPERATION OUVERTURE
PACK 100 CARTOUCHES 36G
A PARTIR DE 26€90*

*GRAND CHOIX D'ARMES NEUVES ET
D'OCCASION*

REPRISES ET DEPOT-VENTE

**REGLAGE EN STAND DE TIR
ET SANGLIER COURANT**

ARMURERIE DES MONTS D'ORB

HEREPIAN - 04 67 95 60 64



*Offre valable dans la limite des stocks disponibles

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

**Représentant l'Association et
Directeur de la Publication :**
Jean-Pierre GAILLARD

Reportages :
Fabrice Claude, Jean-Louis Devillers

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Impression :
Impact imprimerie
483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0719G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos
et des textes interdite

Avec ce Numéro :
Un catalogue Chasse-Pêche PACI



En ce début du mois d'octobre, la chasse du sanglier en battue bat son plein sans répit depuis déjà un mois et demi, car nous savons tous pertinemment que ce n'est qu'au prix d'une chasse intensive que les populations de sangliers seront contenues. Parallèlement, sur le plan de la prévention des dégâts, votre fédération s'attache à répondre le plus rapidement possible aux demandes des agriculteurs par la mise à disposition de clôtures.

Pour les fédérations, l'indemnisation des dégâts est devenue de plus en plus préoccupante. Une réunion sur le sujet s'est tenue dernièrement dans le Gard, en présence de 21 fédérations du sud de la France, de notre président national Willy Schraen et de l'avocat de la FNC Maître Charles Lagier. La FNC est résolument décidée à engager des discussions avec le ministère pour que le système d'indemnisation évolue, avec des moyens financiers nouveaux.

Côté petit gibier, mis à part la palombe qui est devenue le gibier d'ouverture par excellence, on est loin de l'abondance, avec des disparités du lapin et du lièvre d'un territoire à l'autre et une dynamique des populations de perdrix qui nous oblige à modérer nos prélèvements. Concernant le gibier d'eau, les populations de colverts et de sarcelles sont, selon les études, en progression. Encore faudrait-il que ces deux espèces migratrices nous rendent visite sur nos zones humides qui ont passablement souffert de la canicule estivale ! Pour le reste, les grives se font de plus en plus rares dans notre département depuis quelques saisons. Quant à la bécasse, on croise les doigts pour que cette saison soit aussi bonne que la précédente.

Enfin, en cette veille d'ouverture des vignes, je ne saurais recommander aux chasseurs de petit gibier de redoubler de prudence. Certes, globalement, au plan national, le nombre d'accidents de chasse diminue comme le relève le réseau "Sécurité à la Chasse" de l'ONCFS. Certes, la plupart des accidents surviennent lors de chasses au grand gibier. Mais la chasse dans les vignes n'est pas sans risque, surtout lorsque celles-ci sont palissées et de plus en plus hautes. C'est la raison pour laquelle nous exigeons, je vous le rappelle, le port de la casquette orange fluo.

Bonne saison à toutes et à tous.

Votre Président, Jean-Pierre Gaillard

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex
Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"
pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4€

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : ☐ chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Perdrix : c'est l'ouverture, analysez vos tableaux de chasse

Le premier dimanche d'octobre sonne l'ouverture de la chasse à la perdrix rouge dans notre département. En fin de journée, nous conseillons vivement aux sociétés de chasse de procéder à une analyse globale du tableau de chasse. Voici comment procéder.

On a coutume de dire qu'en octobre, "le perdreau est devenu perdrix", ce qui signifie que tous les oiseaux nés au printemps ont atteint l'âge adulte. On peut donc les chasser, comme le prévoit l'arrêté préfectoral, dès le premier dimanche d'octobre. Mais, compte tenu de la mauvaise dynamique des populations, qui s'est quasiment généralisée au-delà même de notre département sur toute l'aire de répartition de l'espèce, autrement dit grosso modo au sud de la Loire, les sociétés de chasse doivent contrôler les prélèvements de leurs chasseurs. Comment ? En inspectant un à un chaque oiseau tué le soir de l'ouverture, pour faire le compte des oiseaux lâchés, des oiseaux sauvages, des jeunes et des adultes.

Petite leçon de mathématique

Pour analyser le tableau, on éliminera les oiseaux lâchés qui ne présentent aucun intérêt. On mettra ensuite d'un côté les oiseaux sauvages adultes, de l'autre les jeunes oiseaux sauvages. Ainsi pourra-t-on évaluer l'âge ratio entre les jeunes et les adultes.

Prenons un exemple : sur un tableau d'ouverture de 100 perdreaux sur un territoire de 500 hectares où des perdrix sont lâchées avant l'ouverture, on va retrouver 70 oiseaux lâchés et 30 oiseaux sauvages, les oiseaux d'élevage étant nettement plus vulnérables que les oiseaux sauvages.

L'intérêt sera d'inspecter minutieusement les ailes des 30 perdrix sauvages, selon une méthode détaillée



Dans notre département, l'ouverture du perdreau a lieu le même jour que l'ouverture des vignes (vignes vendangées bien entendu).

que nous développons dans le chapitre suivant. Imaginons que l'on trouve 20 perdreaux de l'année et 10 oiseaux adultes. Cela signifie que le taux de reproduction ou l'âge ratio est égal à 2, autrement dit que chaque adulte a fourni en moyenne 2 jeunes.

Petite leçon d'anatomie

Voyons d'abord comment faire la différence entre un oiseau lâché et un oiseau sauvage ? Après avoir déployé les ailes de chaque perdreau, on observera les extrémités des rémiges. Si les extrémités sont en mauvais état, il s'agira d'un oiseau d'élevage, si elles sont bien arrondies, il s'agira d'un oiseau sauvage.

Voyons maintenant comment faire la différence entre un vieux perdreau et un perdreau de l'année ? En dépliant les ailes, on compte les 10 premières plumes les plus longues en partant de l'extrémité de l'aile : ce sont les rémiges primaires, celles qui nous intéressent.



Ci-dessus : extrémités des rémiges en mauvais état = perdreau d'élevage.

Ci-dessous : extrémité des rémiges arrondies = perdreau sauvage.



Pour déterminer l'âge de l'oiseau, il faut faire apparaître la base de ces rémiges primaires en arrachant les petites plumes blanches qui en cachent l'implantation. On découvrira ainsi la hampe du départ des rémiges. Lorsqu'une des huit premières rémiges est en mue, c'est à dire en cours de pousse, sa hampe n'est pas blanche, mais bleutée. On est en présence d'un perdreau de l'année.



Hampe bleutée de la 8^e rémige = perdreau de l'année.

Par contre, si la mue est en cours sur la 9^e ou sur la 10^e rémige, l'oiseau a plus d'un an.

Enfin, en l'absence totale de mue, si les rémiges 9 et 10 sont pointues

avec un apex (extrémité) jaunâtre, c'est un jeune. Par contre, si les rémiges sont arrondies et sans coloration, c'est un adulte.

Mesures de gestion

L'analyse du tableau de chasse permet d'adapter les prélèvements pour le reste de la saison, afin de ne prélever que les intérêts d'un capital d'oiseaux qu'il faut absolument pré-

server. Pour cela on peut limiter les jours de chasse, instaurer un PMA, voire un Plan de Chasse, en prenant en compte les pertes (climat, prédation...) qui sont évaluées, selon l'ouvrage de référence de Jean Blayac (La perdrix rouge – 1987) à 25 % en hiver et entre 10 et 15 % en été. Ces pertes seront d'autant moins importantes que le territoire sera correctement aménagé par les chasseurs.



Le Plan de Chasse consiste à fixer un nombre d'oiseaux à prélever durant la saison, matérialisé par des bagues ou des étiquettes autocollantes qui seront distribuées aux chasseurs, qui devront les poser autour de la patte de l'oiseau dès que celui-ci sera prélevé.

LES DIFFÉRENTS STADES DE LA MUE

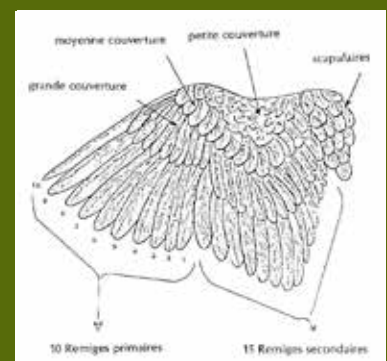
Le jeune perdreau va conserver son premier plumage juvénile pendant environ 3 mois. La mue progressive des rémiges primaires commencera dès le 28^e jour par la première rémige, celle qui est le plus à l'intérieur, juste avant les rémiges secondaires.

La mue se terminera vers le 130^e jour par la 8^e rémige. Les 9^e et 10^e rémiges, celles qui sont à l'extrémité de l'aile, ne mueront que vers le 14^e ou 15^e mois, soit l'année suivante.

LES DIFFÉRENTES PLUMES DE L'AILE

Outre les rémiges primaires, au nombre de 10, les 15 plumes suivantes, situées vers le corps de l'oiseau, sont appelées rémiges secondaires. Sur le dessus de l'aile, on trouve d'autres plumes, plus courtes qui recouvrent les rémiges ; on les appelle les "couvertures". On distingue trois types de couvertures : la grande, la moyenne et la petite couverture. Enfin à la liaison aile-corps, on remarque d'autres plumes, ce sont les "scapulaires".

N.B. Une plaquette illustrée est à la disposition des chasseurs intéressés par la lecture d'aile sur le site de la fédération fdc34.com



La fédération récolte les ailes de perdrix rouge

Durant la saison dernière, 39 sociétés de chasse ont participé à cette récolte d'ailes. Les chasseurs peuvent également y participer individuellement en nous retournant le formulaire ci-dessous.

La saison dernière, les échantillonnages des compagnies en été ont été médiocres sur de multiples secteurs. Nous en avons eu confirmation avec les premiers retours d'analyses de tableaux de chasse. De ce fait, certaines sociétés ont décidé d'arrêter de chasser de manière anticipée. Il faut dire que des pluies soutenues ont affecté le département en octobre, rendant la chasse très difficile.

Sexe ratio et âge ratio

181 paires d'ailes (dont 13 provenant d'oiseaux lâchés) de perdrix ont été analysées par les services techniques de la fédération. La synthèse finale ne porte donc que sur l'analyse de 168 oiseaux. Sur ces 168 prélèvements, l'échantillon étudié se compose de la manière suivante :

L'âge ratio de 1,37 est inférieur à celui observé lors des échantillonnages des compagnies en été qui était d'environ 1,8 jeune/adulte, soit un taux de variation de l'ordre de 24 %. Ce chiffre met en avant les pertes qui ont lieu entre l'été et l'automne. Il est conforme avec les données récoltées sur l'espèce dans le cadre d'étude antérieures, menées notamment par l'ONCFS.

Ces pertes sont essentiellement dues à la prédation, aux conditions météorologiques, au trafic routier etc.

Le sexe ratio des adultes est légèrement favorable aux mâles, avec 117 mâles pour 100 femelles alors que celui des jeunes est très proche de 1.

Ces deux chiffres sont en adéquation avec les études existantes, le sexe ratio des adultes est toujours en faveur des mâles et celui des jeunes plus équilibrés. L'hypothèse la plus plausible pour expliquer ce déséquilibre chez les adultes est que la poule est plus sensible à la prédation en période de couvaison, bien que l'on sait pertinemment que le mâle peut également couvrir les œufs.

Répartition des prélèvements durant la saison

L'analyse des prélèvements montre que la première semaine de l'ouverture, plus de 40 % des oiseaux prélevés sont des jeunes et 24 % sont des adultes. On note également que plus de 65 % des prélèvements de la saison ont lieu dans la première semaine de l'ouverture.

Dès la deuxième semaine, les prélèvements s'équilibrent puisque autant d'adultes que de jeunes sont prélevés (environ 10 % d'adultes et 10 % de jeunes), les prélèvements saisonniers s'élèvent donc à 85 %

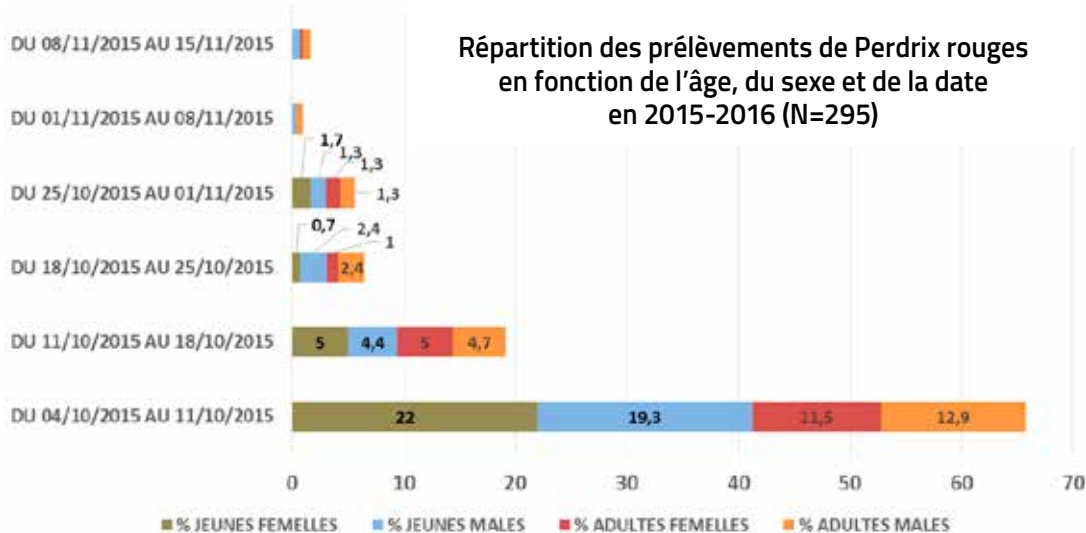


Ayez le bon réflexe : récupérez les ailes et envoyez-les à la fédération, accompagnées du formulaire d'identification.

dans les deux premières semaines qui suivent l'ouverture.

Ensuite, plus on s'approche de la fermeture de la chasse de l'espèce, moins les prélèvements sont importants ; les perdrix sont de plus en plus difficiles à chasser et les chasseurs sont moins nombreux qu'en période d'ouverture.

Le mode de chasse peut avoir aussi une influence dans la répartition des prélèvements entre les mâles et femelles, mais en période d'ouverture de la chasse, on peut considérer que les prélèvements sont aléatoires car les chasseurs sont nombreux et les oiseaux regroupés en compagnies.

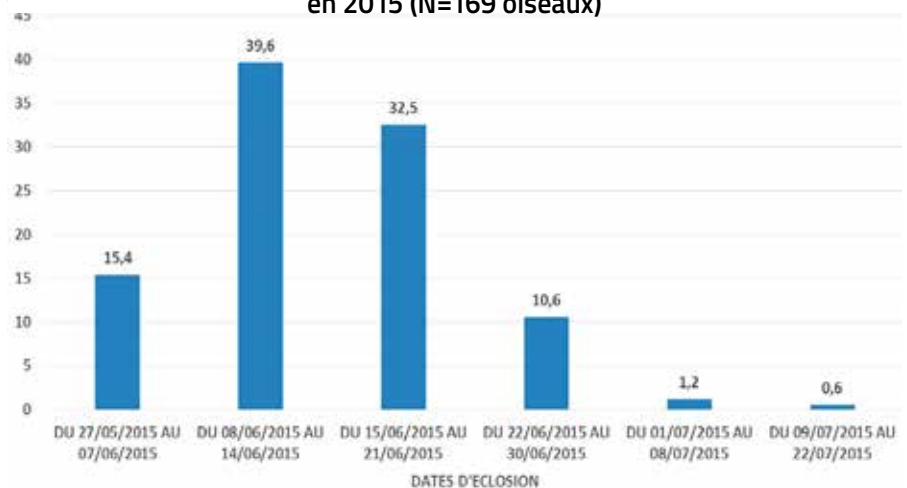


Les dates d'éclosions

Concernant ce chapitre, l'analyse ne porte que sur 169 jeunes, puisque certains avaient déjà terminé la mue de la 8ème rémige, rendant impossible la détermination de l'âge (oiseaux prélevés en fin de période de chasse). Le pic d'éclosion se situe entre fin mai et le 21 juin, 87,5 % des oiseaux sont nés durant cette période.

Malheureusement, nous l'avions déjà relevé l'année dernière, les moissons sont particulièrement précoces, en particulier pour les céréales. Elles sont intervenues lors de cette période critique du pic d'éclosion, détruisant des nichées, notamment dans le biterrois. Un travail de communication doit être fait auprès des céréaliers, pour faire respecter les vitesses de moissonnage ainsi que les sens de rotation dans la parcelle, afin de diminuer le risque de destruction de jeunes. Certes, les perdrix ne nichent généralement pas dans les cultures de ce type, mais dès l'éclosion des jeunes, elles utilisent ces parcelles pour se mettre à couvert et se nourrir de grain ou d'insectes qui peuvent s'y trouver.

Pourcentage d'éclosion des Perdrix rouges en fonction de la date sur le département de l'Hérault en 2015 (N=169 oiseaux)



En conclusion

Les données collectées dans le cadre de l'analyse de tableau de chasse sont une source d'informations très précieuses pour la connaissance de l'espèce. En effet, depuis plusieurs années, la population de perdrix rouge de l'Hérault connaît une forte diminution, notamment du fait de mauvaises reproductions. Grâce à ces données, nous sommes en mesure de mieux appréhender les menaces qui pèsent sur l'espèce et de tenter d'apporter des solutions pour en diminuer les effets

néfastes. La connaissance des dates d'éclosions est utile pour le gestionnaire de territoire, qui peut ainsi sensibiliser les différents acteurs de terrain sur la dangerosité d'intervenir mécaniquement durant cette période critique.

Enfin, l'analyse du tableau de chasse sur un territoire permet de garantir la fiabilité des résultats des suivis d'échantillonnages des compagnies et d'adapter ainsi la pression de chasse au cours de la saison.



ANALYSE D'AILES DE PERDRIX ROUGES SAUVAGES SAISON 2017-2018

ESPECE : PERDRIX ROUGE

COMMUNE DE PRELEVEMENT :

DATE DE PRELEVEMENT :

NOM DU CHASSEUR :

POIDS (en grammes) :

Le prélèvement doit contenir les deux guidons de chaque aile ainsi que les deux pattes, la date de tir est indispensable car elle permet de déterminer la date d'éclosion des jeunes. Ne pas attacher les ailes et les pattes ensemble avec un élastique tant qu'elles ne sont pas sèches car l'échantillon moisit rapidement. Une seule paire d'ailes et de pattes par enveloppe.

Ramener l'enveloppe à votre Président ou à la FDC34 avant le 30 novembre 2017

Merci de votre participation !

(Pour toute demande d'information, contacter Raphaël Heureude au 04.67.15.64.44/06.74.88.11.58)

Le bilan des accidents de chasse de la saison dernière

Le réseau "Sécurité à la Chasse" de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) vient de publier l'analyse des circonstances des accidents répertoriés entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017.

Le nombre total d'accidents de chasse relevés durant la saison s'élève à 143, un chiffre en baisse par rapport à celui de la saison précédente, qui s'inscrit également dans la tendance baissière observée depuis près de 20 ans. Il rappelle toutefois qu'en matière d'accidentologie, la vigilance doit rester toujours de mise.

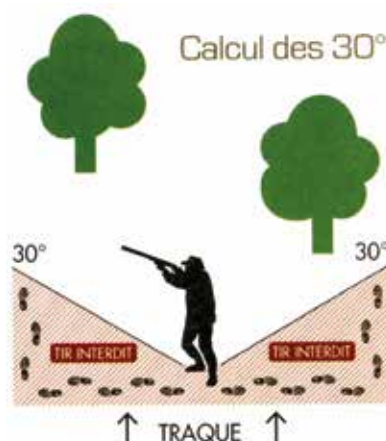
Sur les 143 accidents relevés, 18 accidents mortels restent néanmoins à déplorer : 3 sont intervenus durant une chasse au petit gibier (dont 2 auto-accidents) et 15 lors d'une chasse au grand gibier (dont 1 auto-accident). Aucun non chasseur ne figure parmi les victimes d'accidents mortels.

Les principales causes d'accidents mortels sont les suivantes :

- le tir dans l'angle des 30 degrés (50 % des accidents) ;

- la mauvaise manipulation de l'arme (27 %) ;
- le tir sans identification (16 %).

La très grande majorité des accidents mortels est liée à un manquement aux règles élémentaires de sécurité et démontre qu'il n'y a aucune fatalité.



50 % des accidents de chasse sont dus au non-respect de l'angle de 30°.

JEAN-PIERRE GAILLARD :
« EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ,
SI TOUT N'EST PAS FAIT,
RIEN N'EST FAIT ! »

Les accidents de chasse sont de moins en moins nombreux, mais à chaque accident, au-delà du drame humain touchant les protagonistes et leurs proches, c'est l'image de la chasse qui souffre.

Plus que jamais votre fédération place les efforts pour une meilleure sécurité au premier rang de ses préoccupations.

Chacun d'entre nous doit bien être conscient que la sécurité, c'est l'affaire de tous, qu'elle est l'affaire de tous les jours, qu'elle n'est jamais acquise définitivement, sa principale ennemie étant sans aucun doute la routine, qui engendre la négligence.



Je souhaite que chacun d'entre nous devienne, à tous les instants, l'ambassadeur de la sécurité à la chasse.

Earl Les Violettes

Les Violettes
34800 Lieuran Cabrières

Téléphone : 04 67 88 13 65
Portable : 06 14 76 60 18
Messagerie : elviol@wanadoo.fr

Prix dégressif

Livraison à la demande

Elevage de Gibier, depuis 1995.

Perdrix rouge (certification Antagene)
Faisan de Colchide
5 Hectares de grandes volières

Manipulation des armes et des munitions, tir du gibier, comportements à la chasse, les règles élémentaires à ne pas oublier



Armes : 5 conseils de prudence

- Une arme basculante se ferme en maintenant les canons vers le bas et en relevant la crosse
- Une arme qui ne bascule pas doit toujours être chargée et armée canons vers le sol
- En action de chasse, une arme ne doit jamais être portée à l'horizontale
- Une arme doit systématiquement être déchargée en action de chasse lors du franchissement d'un obstacle
- Enfin dans un véhicule, une arme doit être soit démontée, soit déchargée et placée dans un fourreau

Munitions : 5 erreurs à ne pas commettre

- Dans la cartouchière, ne pas mélanger plusieurs calibres de munitions
- Pour les carabines, bien respecter la dénomination des calibres et ne tirer que les munitions correspondantes (exemple : 7 RM et 280 Remington sont 2 calibre de 7 mm mais ne doivent pas être intervertis)
- Dans les fusils chambrés à 65mm, ne pas tirer des cartouches pour chambres de 70 mm
- Ne pas tirer des chevrotines et des plombs d'un diamètre supérieur à 4 mm : interdit
- Ne pas utiliser une arme d'un calibre inférieur ou égal à 5,56 mm (exemple : calibre 22 long rifle) : interdit.



Après le tir : 5 attitudes conseillées

- Si l'animal est blessé attendre le signal de fin de battue, puis le servir rapidement et surtout prudemment
- Si vous ne le trouvez pas, repérer tous les indices de blessures
- Arrêter impérativement les chiens
- Éviter de trop piétinez les lieux
- Faire appel à un équipage de recherche au sang

Tir : 5 consignes de base

- Identifier formellement l'animal
- En battue, respecter un angle de tir d'environ 30° par rapport à la ligne des postes
- Effectuer impérativement un tir fichant
- Tirer debout et en équilibre stable
- Ne vérifier le résultat du tir qu'en fin de traque



En action de chasse : 5 comportements à proscrire

- Ne jamais tirer sur un animal mal identifié
- Ne jamais tirer assis ou à genoux
- Ne jamais tirer un animal en crête
- Ne jamais tirer en direction d'habitations, de routes et de voies ferrées
- En battue, ne jamais se déplacer après le tir

Sangliers et financement des dégâts : les structures fédérales en quête d'une solution !

La Fédération des chasseurs du Gard a organisé, le 28 juillet dernier, une réunion de concertation sur ce sujet, à laquelle participaient 21 fédérations du sud de la France dont la nôtre, et le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs Willy Schraen.

Le Président de la FNC était accompagné des avocats Charles Lagier et Maëlle Comte, du responsable du service dégâts de la FNC Mathieu Salvaudon et du directeur administratif et financier de la FNC Jean-Marc Pachet.

Pour cette rencontre, qui avait vocation à "plancher" sur les difficultés posées par la gestion des populations de sangliers dans le Sud de la France et "ouvrir le débat" vis-à-vis de la loi d'indemnisation des dégâts de grand gibier et les moyens financiers des structures de la chasse, étaient représentées les fédérations 04, 05, 06, 07, 09, 11, 12, 13, 26, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82, 83 et 84. La nôtre était représentée par son Président Jean-Pierre Gaillard, son Vice-Président Francis Barthes et sa directrice Frédérique Longobardi.

Un état des lieux par département

Tour à tour, chaque fédération a dressé son état des lieux (au passage très variable au sein d'une même région !) et a exposé ses attentes à la FNC. Cette rencontre a bien évidemment confirmé l'engouement pour la chasse du sanglier dans tous les départements.

D'une fédération à l'autre, il est apparu que les enjeux liés à la maîtrise des populations de sangliers étaient très variables et parfois des plus tranchés, entre les départements qui se situent à un niveau de surpopulation et qui veulent réduire le cheptel, et ceux qui veulent maintenir leur seuil de prélèvements.

Les points de divergences les plus marquants sont apparus au niveau

de la gestion des dégâts et des moyens déployés pour y faire face, notamment entre les départements qui ont une facture de dégâts élevée, et ceux, les plus nombreux, qui ont une facture de dégâts plus faible.

Face à ces différences de niveaux, la recherche de nouveaux moyens de chasse ou de destruction par la légalisation de certains procédés n'est pas évidente. A titre d'exemple, il apparaît comme difficilement acceptable pour un très grand nombre de fédérations de voir la cage piège figurer comme moyen de destruction classique de l'espèce. En revanche, la légalisation de l'usage du collier de repérage pendant la chasse qui apparaît comme un moyen facilitant l'action du chasseur dans la pratique a reçu un accueil favorable.

Unanimité sur le plan juridique

Les fédérations ont émis un avis unanime à l'analyse du juriste Charles Lagier, dans le domaine strictement procédural du système d'indemnisation vis-à-vis du rôle "exécutif" et non "consultatif" des Commissions départementales ou nationale d'indemnisation.

En effet, par leurs décisions, qui font



21 fédérations du sud de la France participaient à cette réunion.

force de loi et de jurisprudence, les fédérations perdent leur autonomie et voient le système d'indemnisation progressivement basculer vers le modèle judiciaire par la "réparation du préjudice" aux réclamants.

Le Président Willy Schraen a exposé sa vision de la situation, avec l'intérêt pour les chasseurs de conserver la maîtrise des prélèvements de sangliers, d'obtenir par la loi la reconnaissance du droit de chasse, afin de protéger les chasseurs et leurs structures des effets sur les espaces de non chasse. Il souhaite engager avec les ministères une négociation dans le cadre des nouvelles politiques publiques, en faveur de la prévention des dégâts de gibier, la gestion et l'entretien des territoires ruraux et la recherche de moyens financiers nouveaux.



Le Président National Willy Schraen résolument décidé à faire évoluer le système d'indemnisation, dans le cadre d'une négociation avec le ministère.

Pourquoi autant de sangliers ?

Jamais les populations de suidés n'ont été aussi importantes. Le tableau national est en nette augmentation ; pourtant, les saisons de chasse n'ont jamais connu de telles amplitudes.

Si l'on en croit les dernières estimations, le tableau national de la saison 2016-2017 pourrait dépasser les 700 000 sangliers. Il a quasiment doublé en 20 ans. A ce rythme, le tableau sera de plus d'1 million de sangliers dans moins de 10 ans.

Conjugué à la baisse constante de nombre de chasseurs, le cocktail est explosif. Les fédérations ont de plus en plus de mal à gérer l'abondance des populations, et les dégâts. Car sanglier et agriculture ne font pas bon ménage.

Réchauffement climatique et pratiques agricoles

Plusieurs raisons sont avancées sur l'origine de cette situation qui ne touche pas seulement la France, mais l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Luxembourg, l'Autriche, la Belgique, autrement dit une grande partie de l'Europe, comme le relève le rapport de l'organisation professionnelle agricole européenne ELO (European Landowners Organisation).

Le premier facteur serait le réchauffement climatique. Moins les hivers sont rigoureux, plus le taux de survie des sangliers est important ; et plus les fructifications forestières se développent, favorisant les capacités de développement de l'espèce.

Sont également pointées les nouvelles pratiques agricoles, notamment l'augmentation croissante des monocultures sur de grandes superficies, qui deviennent des refuges où les sangliers peuvent se cacher et trouver leur nourriture sans faire des kilomètres pour s'alimenter.

Enfin, un autre facteur tient au développement des zones protégées, qui deviennent des refuges où les ani-

maux s'abritent, la pratique de la chasse y étant plus restreinte.

Vers une évolution du régime d'indemnisation ?

Un des problèmes causé par l'augmentation des populations de sangliers est celui du coût économique tant pour les agriculteurs que pour les chasseurs. En effet, les dégâts provoqués par ces animaux dans les cultures agricoles sont de plus en plus importants. Dans tous les pays européens le coût des dédommagements augmente chaque année.

Mais chaque pays possède ses propres règles relatives aux financements des dégâts. Et visiblement, il n'y a qu'en France où les chasseurs sont les seuls à payer l'addition. En effet, dans chaque département, le paiement des dégâts causés par les sangliers aux cultures est exclusivement assuré par les porteurs de permis qui s'acquittent d'une cotisation modulable chaque année. Les opérations relatives à la prévention et à l'indemnisation des dégâts s'inscrivent dans le budget de chaque fédération départementale,

présenté lors de chaque assemblée générale aux chasseurs.

Ce système d'indemnisation est consécutif aux décrets d'application de la loi chasse du 26 juillet 2000, qui a modifié les articles L.226-1 à L.226-5 du Code rural, en transférant l'indemnisation allouée aux victimes des dégâts de gibier aux fédérations départementales des chasseurs. Avant ce texte (en vertu de l'art. L.226-1 du code rural), c'était l'Office National de la Chasse qui avait à sa charge les dégâts de gibier, en tant qu'organisme collecteur des redevances sur les validations du permis de chasser. A partir de juillet 2001, les fédérations départementales des chasseurs ont pris le relais.

Mais petit à petit, la profession agricole a affiché sa volonté d'imposer ses vues sur la gestion du sanglier. Dans ce cas, il n'est plus possible que la charge des dégâts incombe exclusivement aux chasseurs. C'est tout l'enjeu de ce dossier que le Président de la FNC Willy Schraen entend défendre, au nom des chasseurs de France.

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT RECHERCHE DES ESTIMATEURS EN DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

Dans le cadre de la procédure d'indemnisation des dégâts de grand gibier, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault recherche des candidats pour devenir estimateur en charge de l'expertise des dégâts causés par le grand gibier aux cultures.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance en viticulture ainsi que des différents gibiers, se montrer disponible, rigoureux et objectif. Il devra suivre une formation dispensée par la Fédération Nationale des Chasseurs avant d'être officiellement nommé sur une liste départementale.

L'estimateur pour les dégâts de grand gibier, qui a un statut de travailleur indépendant, est missionné et défrayé par la fédération départementale des chasseurs sur la base de montants et de modalités déterminés par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser une lettre de motivation et un CV à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault par courrier : 1378 avenue de Nissegues – 34600 Bédarieux ou par courriel : st.grandgibier@fdc34.com

Octobre, le mois des palombes

Cette espèce, autant migratrice que sédentaire, est la plus prélevée en France, selon la dernière enquête sur les tableaux de chasse. Dans notre département, le tableau est en constante progression.

Cinq millions de palombes prélevées dans l'Hexagone, selon l'enquête nationale effectuée par l'ONCFS durant la saison 2013/2014, un chiffre relativement stable par rapport aux enquêtes précédentes (5,16 millions en 1998/1999 et 5,7 millions en 1983/1984). C'est énorme direz-vous, mais c'est la preuve aussi que les effectifs peuvent le supporter, car manifestement ils sont restés stables durant ces 30 dernières années.

De plus en plus de palombes sédentaires

Simplement les mœurs de cette espèce ont changé, du moins partiellement. En octobre, les cols pyrénéens sont moins irrigués dans la mesure où une bonne partie des effectifs s'est sédentarisé. A l'inverse des secteurs comme le nôtre, sont plus fréquentés, et ce toute l'année, par des palombes sédentaires.

Ainsi, depuis la mise en service, en 2009, du Carnet de Prélèvement Universel, qui a été relayé ensuite par la fiche bilan, on a enregistré dans l'Hérault une nette pro-



gression des tableaux de chasse, qui sont passés de 2,34 à 3,40 palombes prélevées par chasseur. Ici, on chasse les palombes sédentaires dès l'ouverture, puis les migratrices au mois d'octobre, étant entendu que c'est tout de même en octobre que se fait le plus gros du tableau.



Dans les palombières du sud-Ouest, on chasse avec des appelants vivants.

Mais en octobre, il faut s'y tenir ; car on ne réussit pas tous les jours. Le vent, par son orientation, par sa force et par ses variations constantes modifie le comportement des oiseaux et surtout l'altitude à laquelle ils passent. Par contre, le jour où les palombes passent à port, il faut être bien caché dans le poste de tir au vol. Car la palombe y voit clair, elle se méfie de tout. Autant des brebis pacageant sans le berger ne les effraient nullement, autant elles redoutent la moindre chose suspecte. Attention aux reflets des lunettes et aux canons du fusil ! Et si vous chassez l'oiseau qui se pose à partir d'un affût fermé, sachez que la moindre petite branche cassée le fera fuir, car l'ouïe de la palombe est particulièrement développée.

Sur ces quelques conseils, il ne vous reste plus qu'à connaître le vent qui fait la chasse en questionnant le ciel...

RAMIER, COLOMBIN OU BISET...

La palombe est le terme générique qui s'attache non seulement à la chasse du pigeon ramier mais aussi à celle de ses congénères le pigeon colombin et le biset, deux espèces dont les prélèvements sont minimes.

Si dans certains départements, la palombe est classée nuisible et peut être chassée ou détruite sous certaines conditions, ce n'est pas le cas du pigeon colombin ou du biset qui ne représentent que 2 à 3 % des prélèvements par rapport à ceux du pigeon ramier.



Pigeon colombin.



LA TERRE DE L'AIR ET DE L'EAU



LES RENDEZ-VOUS HERAULT VINCŒURS & SAVEURS

LES MARCHÉS

MARCHÉ D'AUTOMNE

25 et 26 novembre / Lodève

Dans le cadre du salon des artisans créateurs.

MARCHÉ D'HIVER

9 et 10 décembre / Domaine départemental d'O / Montpellier

Vins héraultais, produits du terroir et de la mer, rencontres avec des producteurs et des chefs pour composer votre menu de fête.

LES ATELIERS

Jouer pour gagner une soirée dégustation mets et vins pour deux personnes. *Inscrivez-vous sur herault.fr.*



4 VOIX PUBLIQUE

herault.fr

SUIVEZ-NOUS SUR  :

@departementdelherault

ET SUR  : @heraultinfos

L'Association de Chasse Maritime de Vendres à Agde **lauréate des trophées "Occitanie-Chasse Durable"**

Cette association de chasseurs de gibier d'eau a été honorée par la Présidente de la Région Occitanie Carole Delga pour son engagement sur l'éducation à l'environnement auprès des scolaires.

Située dans la plaine viticole du Biterrois, Vendres est limitrophe du département de l'Aude. Le fleuve fait d'ailleurs office de frontière. C'est ici, sur la zone littorale que naquit, en 1976, l'Association de Chasse Maritime de Vendres à Agde. Forte de 270 adhérents, elle a en charge la pratique la chasse sur le domaine public et privé de l'État. Son territoire, d'une superficie d'environ 500 hectares, s'étale de l'embouchure de l'Aude à celle de l'Hérault. Patrice Mattia, son Président explique : « Nous chassons sur le cordon dunaire de la zone maritime et les lagunes qui représentent près de 150 hectares d'eau. Nous sommes une centaine de chasseurs spécialisés à la hutte ou au hutteau, nos autres membres chassent à la botte et à la passée. Nous pratiquons entre les embouchures des fleuves Aude et Hérault soit un linéaire de 22 kilomètres. L'essentiel du gibier recherché est le gibier d'eau, majoritairement, ainsi que les

migrateurs terrestres et le lapin dans les dunes. Nous nous efforçons de protéger les dernières lagunes existantes et de faire découvrir la biodiversité qui existe sur ces zones humides ».

Une implication importante pour un biotope fragile

Si les chasseurs de l'ACM sont des passionnés de migrateurs, ils connaissent parfaitement leur écosystème et n'hésitent pas à faire partager leur savoir au plus jeunes. Ainsi, l'ACM a mis en place des journées découvertes de la nature avec les élèves des écoles. Qui lui ont valu d'être primée par la Région Occitanie aux trophées "Chasse Durable-Sud de France".

« J'ai pris la présidence en 2010, mais cela fait une bonne vingtaine d'années que, sous l'impulsion de mon prédécesseur et fondateur de l'association, nous organisons des journées de découverte avec les enfants. Et depuis dix ans, la demande est très forte, avec pas moins de huit journées par an qui se succèdent et mobilisent nos membres. Nous participons ainsi aux heures d'activités périscolaires et nous



La Présidente de la Région Occitanie Carole Delga a remis le trophée accompagné d'un chèque de 2000 € à l'Association de Chasse Maritime de Vendres à Agde.

faisons découvrir la faune, la flore et les dunes ainsi que la pêche aux enfants. Cela représente 70 % de la journée avec également la découverte de la chasse, environ 30 %. Nous sommes plusieurs chasseurs à intervenir en nous partageant les ateliers. Les uns présentent les différentes espèces d'oiseaux, d'autres s'attachent à faire découvrir la plage aux enfants et toutes ses activités. Quand il fait beau, on pose la serviette et, si la mer est bonne, on se baigne, sinon on fait bronzette.



Découverte de la faune aquacole.



Découverte de la dune et de son utilité.

Mais pas que ! on ramasse aussi régulièrement les déchets rejetés par la mer ou par nos concitoyens. Nous faisons encore découvrir les dunes et leur flore si particulière, les Oyats, l'Iris d'Espagne, une plante rare et protégée. Les enfants sont ainsi sensibilisés à la protection des milieux naturels.

La pêche n'est pas en reste puisque nous avons la présence de pêcheurs à la ligne et professionnels qui font participer les enfants à la relève d'un de leurs filets. Quant à la chasse, nous l'abordons par l'intermédiaire de la visite d'une hutte. C'est au bord d'une lagune que nous leur faisons découvrir l'art du calage et la mise à l'eau des appelants. C'est l'occasion de vulgariser quelque peu un mode de chasse assez confidentiel, la chasse de nuit à la hutte. Nous leur faisons visiter nos installations et découvrir la chasse du gibier d'eau. Cela mobilise beaucoup de monde pour encadrer ces groupes, environ une dizaine de chasseurs par journée. Je peux compter sur un réservoir de trente personnes toujours disponibles et motivées ».



Éducation à la préservation des plantes rares.

Un succès grandissant qui dépasse le département

En plus des heures de bénévolats passées à l'éducation à l'environnement,



Des élèves attentifs et participatifs.

nement, l'ACM prend en charge les frais inhérents à chacune de ces sorties, même le transport en bus pour certaines. C'est un budget de plus de mille euros, entièrement financés par les chasseurs locaux.



Présentation d'une hutte de chasse.

« Nous accueillons environ 300 élèves, près de trente instituteurs et autant d'accompagnants au cours de l'année. Nous supportons tous les frais mais nous sommes aidés en cela par la Fédération qui nous verse une subvention qui couvre 80 % du montant total. Cela nous aide beaucoup et nous la remercions vivement. Le retour est toujours positif et nombre d'établissements demande à pérenniser ces sorties. Les centres de vacances sont également intéressés. Nous avons ainsi pu faire découvrir les richesses de notre littoral à des enfants venus des départements de la vallée du Rhône, de l'Allier et de Strasbourg. Notre succès va bien au-delà des frontières de notre départe-

ment et tend à s'accroître, c'est une bonne chose. L'image des chasseurs change et nous pouvons ainsi démontrer que, nous aussi, nous avons les connaissances, les compétences et la volonté de protéger l'environnement et la biodiversité. En plus il est toujours agréable de faire partager sa passion et inciter les plus jeunes à suivre nos pas ».

À l'évidence, l'Association de Chasse Maritime de Vendres à Agde ne minimise pas ses efforts pour faire découvrir et protéger ces zones humides qui sont des biotopes fragiles.

Son succès est indéniable et les journées découvertes sont plébiscitées par les établissements scolaires. Toutes ces actions valaient bien une récompense.



Initiation à la pose des appelants.

Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, notamment à travers la convention d'objection signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault soutient financièrement l'ACM de Vendres.



Présentation de l'avifaune migratrice.



L'art de la pêche à la ligne.

Comment participer aux trophées régionaux "Occitanie-Chasse Durable" ?

Ces trophées, financés par la Région Occitanie, visent à récompenser les associations qui s'engagent dans un concept de "chasse durable".

Une chasse durable est une chasse accueillante et conviviale, mettant en avant des valeurs de passion, de rencontre, de territoires, de nature, d'art de vivre, d'éthique, de gastronomie, de passion du chien, tout en tenant compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. La mise en place d'aménagements en faveur de la nature et du développement durable, d'actions de communication et d'éducation à l'environnement sera primée.

Ces trophées sont dotés chaque année de 26000 euros de prix et récompensent 13 lauréats, un par département de la région Occitanie, soit 2000 euros pour chaque société de chasse lauréate.

Conditions de participation

Le concours est ouvert, gratuitement, aux sociétés locales de chasse hors sociétés privées, aux ACCA, AICA ou à tout autre groupement cynégétique, adhérent à la Fédération des Chasseurs de son département. Une seule participation par association de chasse ou association spécialisée pourra être prise en compte. Tout candidat peut être admis à concourir de nouveau, sous réserve de n'avoir jamais reçu le prix.

Inscriptions

Les candidats désirant participer au concours doivent remplir et renvoyer un dossier d'inscription à la fédération avant le 30 octobre 2017.

Ce dossier est composé d'un formulaire d'identification du candidat et de description du territoire, ainsi que d'un questionnaire portant sur les actions mises en œuvre par l'association sur son territoire de chasse. Le questionnaire est constitué de quatre parties :

- gestion de la chasse et gestion cynégétique ;
- communication et éducation à l'environnement ;
- contribution à la nature et à la biodiversité ;
- contribution au développement rural.

Une grille d'appréciation des dossiers permet à la fédération de sélectionner l'association lauréate de ces trophées, selon le nombre et la pertinence des actions réalisées. Une cérémonie de remise des prix sera organisée en fin d'année par la Fédération Régionale des Chasseurs et le Conseil Régional Occitanie. L'ensemble des associations gagnantes seront mises à l'honneur et promues par une présentation sur le site web des fédérations, valorisant ces bonnes pratiques.

Pour obtenir le bulletin d'inscription, s'adresser à Raphaël Heureude, technicien de la FDC34 – téléphone 06 74 88 11 58.

www.ekolien.fr le site de référence d'éducation à la nature

Connaître la perdrix, observer le chevreuil, prendre conscience de l'importance des haies, des mares, tels sont quelques-uns des objectifs de ce site Internet créé par les chasseurs.

Qui, mieux que le chasseur, peut transmettre des connaissances sur la faune sauvage et la richesse des milieux naturels des territoires ruraux ? La Fédération Nationale des Chasseurs s'est donné comme objectif de devenir leader en matière d'éducation à la nature.

Pour mettre en valeur cette action, qui porte témoignage de son rôle comme acteur majeur de l'environnement en faveur de la préservation et du développement de la biodiversité de nos territoires ruraux, elle a créé le site EKOLIEN.

D'accès libre et gratuit, EKOLIEN permet en quelques clics d'accéder à un contenu riche et de très grande qualité.

EKOLIEN est aujourd'hui référencé numéro 1 sur Google. Son succès est réel, mais il faut l'amplifier, le consolider. Vous, les chasseurs, devaient devenir des vecteurs de cette notoriété, en famille, par vos cercles d'amis, vous êtes nos meilleurs ambassadeurs.

Illustré par les documentaires du réalisateur Laurent Charbonnier et les photographies de notre confrère Dominique Gest, EKOLIEN s'appuie sur les connaissances les plus récentes sur les espèces animales et la diversité de nos espaces naturels et illustre les grands enjeux de leur préservation.

Les informations et les documents présentés sont adaptés à tous les publics mais surtout aux plus jeunes pour correspondre aux divers programmes scolaires. D'ores et déjà, ce sont plus de 80 000 enfants, leurs enseignants et leurs familles qui en sont des utilisateurs privilégiés.

EKOLIEN permet de montrer et de démontrer à tous les publics, aux familles, aux jeunes l'importance de notre rôle et de nos actions dans le domaine de l'environnement.

Nous comptons sur chaque chasseur pour promouvoir EKOLIEN auprès de ses multiples contacts : enseignants, responsables municipaux, agriculteurs, forestiers, randonneurs, amis et collègues.

Pour que notre volonté de devenir leader en matière d'éducation à la nature devienne une réalité cliquez et faites cliquer sur : www.ekolien.fr



**Un site Internet
dédié à la nature**



« La faune et la flore en quelques clics ! »

 www.ekolien.fr



**Lapins purs sauvages
de reprise Espagne**

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@outlook.fr
Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115
N°agrément DDAAF 30241



Le centre de sauvegarde de la faune sauvage à Villeveyrac

Cette unité de soin accueille différentes espèces en détresse et les soigne dans le but de les relâcher dans la nature sans dépendance à l'Homme. Depuis le début de l'année, 2452 petits pensionnaires ont transité par ce centre.

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage de Villeveyrac est un établissement réglementé par l'arrêté du 11 Septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations de ce type d'établissement qui pratique des soins sur les animaux de la faune sauvage.

Hébergements, soins et retour à la liberté

Momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel, les espèces recueillies sont hébergées et soignées avant de retrouver leur liberté. Le centre de sauvegarde doit alors attester de la provenance et du devenir de chaque animal accueilli auprès d'organismes de contrôle comme l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), les services vétérinaires, l'ONF (Office National des Forêts) et la gendarmerie. Ainsi, le centre de sauvegarde doit tenir à jour un registre officiel d'entrée (base de données informatique et papier).

Bien que le transport d'espèce sauvage soit strictement interdit, un particulier peut conduire l'animal au centre de sauvegarde s'il nous a préalablement averti.

Les responsables de l'unité de soin sont détentrices d'un certificat de capacité délivré par la DDPP (Direction Départementale de la

Protection des Populations) justifiant de leurs connaissances et leur expérience (2 ans d'expérience demandés pour la faune sauvage). Ce document acquis garantit le bien-être des animaux captifs et la sécurité des personnes.

Le volet législatif

Une grande partie des espèces accueillies par le centre de sauvegarde de la faune sauvage de Villeveyrac sont protégées par l'article L411-1 du Livre IV « Faune et Flore » du Code de l'environnement consolidé le 17 Mai 2010. Ainsi, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intention-

nelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces, ou qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat sont interdits.

Ces espèces animales font partie d'un patrimoine commun que chacun doit protéger. Aller à l'encontre de ces interdictions peut valoir de lourdes sanctions allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15.000 € d'amende (Article L415-3).

Attention, cet avertissement et les sanctions encourues valent pour les quelques chasseurs indécents qui "s'amusent" encore à tirer sur les rapaces !

Dans les mains expertes du personnel du centre de Sauvegarde de Villeveyrac, un Circaète Jean le Blanc, rapace diurne migrateur de grande taille qui passe l'hiver en Afrique, et revient en Europe de mars à septembre pour se reproduire.



La Fédération Nationale des Chasseurs a rencontré Nicolas Hulot

La FNC, représentée par une délégation conduite par son Président Willy Schraen, souhaitait exposer au ministre en charge de la chasse française le programme des réformes que le monde cynégétique espère mettre en œuvre rapidement pour clarifier, simplifier et renforcer la chasse dans nos territoires ruraux.

Ces réformes, qui ont pour objectif d'assurer le développement de la chasse, avaient fait l'objet d'engagements précis de la part d'Emmanuel Macron, alors candidat à la Présidence de la République, et de la part du mouvement "La République En Marche", lors des élections législatives. Ces engagements se sont concrétisés par la signature des 30 propositions de la chasse française.

« Je souhaitais avoir un dialogue franc et direct avec M. Hulot. J'ai rencontré un ministre ouvert, prêt à évoquer tous les sujets sans tabou. La chasse française est un allié de la biodiversité et le ministre a bien compris que la FNC est une composante de la vie rurale avec laquelle il doit et peut travailler de manière constructive », explique Willy Schraen.

Un accord a été donné pour la mise en place immédiate d'une méthodologie de travail entre la FNC et le cabinet et les services du ministre. Un accord qui permettra d'aborder les dossiers prioritaires à engager dès les prochaines semaines.

Les dossiers prioritaires

Dans une ambiance cordiale et constructive, les échanges ont été précis sur la réforme des statuts

fédéraux comme sur celle du permis de chasser. Nicolas Hulot a considéré que ces adaptations étaient justifiées et qu'il fallait désormais affiner ensemble la partie réglementaire, législative et revoir également la gestion du Fichier Central des chasseurs, demandée par le ministère de l'Intérieur.

Sur les chasses traditionnelles il a été rappelé l'engagement du candidat Emmanuel Macron en faveur de leur maintien. Par ailleurs, le dossier des oies et de leur chasse



Parmi les dossiers prioritaires, celui du permis de chasser. La FNC plaide pour un permis national autour de 200 €, tout en conservant les validations départementales.

en février a aussi été abordé et fera l'objet de nouveaux échanges dès la rentrée. De façon aussi directe, le ministre a clairement affiché son opposition à une solution telle que la dérogation pour l'ortolan et les pinsons.

Même vision sur la réforme de la PAC

Les membres de la délégation de la FNC ont insisté sur la nécessité de travailler ensemble pour adapter les politiques agricoles et forestières afin qu'elles intègrent la faune sauvage et la biodiversité ordinaire dans les pratiques, les assolements et l'utilisation des pesticides. Les protagonistes ont évoqué leur vision partagée de la prochaine réforme de la PAC.

Nicolas Hulot a exprimé sa satisfaction de voir les chasseurs se mobiliser avec autant de détermination sur le maintien de la biodiversité ordinaire dans nos espaces agricoles et forestiers.

Un nouveau rendez-vous a été acté entre la FNC, le ministre et son cabinet dès la rentrée afin de continuer à travailler ensemble les dossiers sensibles.

OUI À L'INTERDICTION DES NÉONICOTINOÏDES

La Fédération Nationale des Chasseurs se réjouit de l'arbitrage du Premier ministre Edouard Philippe concernant le maintien de l'interdiction dès 2018 des pesticides néonicotinoïdes en raison des conséquences catastrophiques de ces produits sur la petite faune de plaine. La Fédération Nationale des Chasseurs est du même avis que Nicolas Hulot et souhaite que l'on ne revienne pas sur cette interdiction, qui introduit néanmoins des dérogations jusqu'en 2020, afin de permettre aux agriculteurs et aux industriels de s'adapter.

Anatidés : la stabilité des populations

C'est ce qui ressort d'une enquête nationale réalisée pendant la saison 2013-2014 pour estimer les tableaux de chasse aux canards. Cofinancée par la FNC et l'ONCFS, cette enquête conduite en France, n'avait pas été réalisée depuis quinze ans. Il en ressort un prélèvement de plus de deux millions de canards de surface et canards plongeurs, la moitié étant constituée de canards colverts. Le seul changement notable par rapport à la précédente enquête est le déclin du tableau estimé pour le fuligule milouin, comme dans d'autres pays d'Europe.

Afin d'estimer le tableau de chasse français pour la saison 2013-2014, environ 60 000 chasseurs ont été sélectionnés au hasard parmi l'ensemble de ceux ayant validé leur permis de chasser au cours de la saison précédente (environ 1,2 million).

Un dispositif d'échantillonnage aléatoire stratifié par départements a été mis en œuvre, tenant compte de la répartition géographique des chasseurs. Afin d'augmenter la précision des estimations, le dispositif stratifié utilisé surreprésente les départements côtiers, où l'activité de chasse aux oiseaux d'eau est plus importante.

En dépit d'une augmentation de l'effectif maximal estimé, la stabilité des prélèvements pourrait s'expliquer par une diminution de la pression de chasse en France. Moins nombreux, les chasseurs ne seraient pas en mesure d'augmenter les prélèvements. Il y avait en effet environ 2,2 millions de chasseurs durant la saison 1974-1975, alors qu'ils étaient moins de 1,2 million pendant la saison 2013-2014.



Le canard colvert au premier rang des prélèvements.

L'UNUCR à votre service

Au tir, le sanglier accuse souvent le coup : sang, os...et continue à tracer son chemin. Voici un exemple édifiant. Sur la base de tels indices d'atteinte de l'animal, la diane de Roquebrun a fait appel à un conducteur de chien de sang. Il aura fallu au spécialiste et à son chien parcourir un peu plus de 3 km pour retrouver le sanglier mort. Très peu de sang en remontant la piste, seulement du sang plus abondant à 300 mètres de la mort.



L'éthique de la chasse au grand gibier exige impérativement que, par respect de l'animal, ce dernier, lorsqu'il est blessé, fasse l'objet d'une recherche systématique.

Dans tous les cas, lorsqu'on a la certitude que l'animal est blessé, il ne faut pas hésiter à faire appel à un de ces spécialistes :

- ▶ ROUX Joël, délégué départemental 06 58 54 79 96 de Bessan ;
- ▶ ARIAUD Jean-Robert, 04 67 97 08 17 de Riols ;
- ▶ CHESNE Bernard, 06 84 48 68 88 de La Tour sur Orb ;
- ▶ DEVIC Daniel, 06 98 10 38 57 de Magalas ;
- ▶ MEYER Stéphane, 06 47 97 32 62 de Béziers ;
- ▶ DURON Christian, 06 62 46 88 93 d'Alignant-du-Vent.

N'hésitez pas également à faire rechercher les animaux blessés lors de collisions automobiles.

Le sanglier courant ouvert à tous

Le 5 août dernier, s'est déroulé le challenge de tir de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault (ADCGG34) en présence du président fédéral Jean-Pierre Gaillard. L'occasion de se retrouver avant l'ouverture, mais surtout de retrouver les réflexes de tir et de tester une dernière fois nos carabines. Ce stand hors chasse est ouvert une fois par mois à tous les chasseurs du département. Cette année, il était aussi ouvert aux participants de sessions de formations au titre de la sécurité organisée par la Fédération.

Contact : Jean-Luc Bazart au 06 23 55 09 38.



LE SUCCÈS DU SITE INTERNET DE LA FÉDÉRATION

Il se confirme au fil des mois avec des visites de plus en plus nombreuses.

www.fdc34.com : bienvenue sur le site de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault.

Ce site est le vôtre, sa convivialité vous permettra d'y naviguer comme un poisson dans l'eau. Vous y trouverez une mine d'informations utiles :

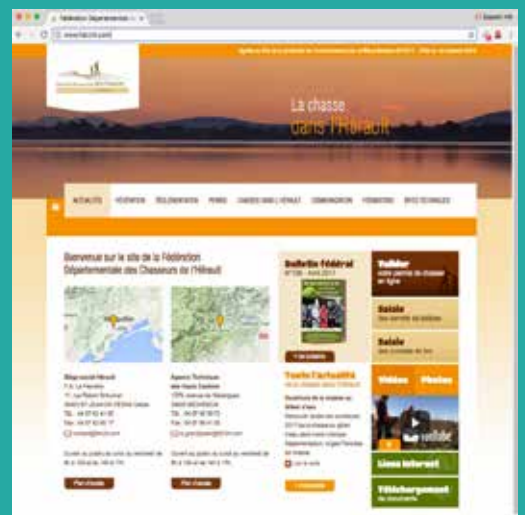
- ▶ sur votre fédération : ses élus, son personnel, ses adhérents, ses partenaires, les associations spécialisées...
- ▶ les actualités, avec un agenda complet des formations (écoles de chasse, réunions de secteurs...)
- ▶ la réglementation : arrêté ministériel et préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse ;
- ▶ le permis de chasser : formation, examen, validation...
- ▶ la présentation des écoles de chasse avec possibilité de

téléchargement des bulletins d'inscription ;

- ▶ les formations : piégeage, garde particulier, chasse à l'arc, comptage nocturne, hygiène de la venaison ;
- ▶ des infos techniques : fiche bilan des prélèvements, CPB,...
- ▶ les fiches d'identité et les coordonnées des principales associations cynégétiques spécialisées du département (UNUCR, AFACCC, ANCLATRA, Gardes...) ;
- ▶ et de nombreux téléchargements : plan d'accès, organigramme de la fédération, Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, bulletin fédéral...

Les principaux liens

Notre site internet vous dirigera sur différents liens spécifiques, notamment :



- ▶ www.permisdechasser34.fr pour valider votre permis en ligne ;
- ▶ www.carnetsdebattues.fr pour saisir et suivre en temps réel l'évolution du tableau de chasse sanglier de votre diane ;
- ▶ www.constatsdetir.fr pour saisir vos constats de tir chevreuils, cerfs et mouflons et suivre l'évolution de vos attributions plan de chasse.

Nécrologie : Edmond CAUQUIL nous a quittés

Ce grand serviteur de la chasse départementale, Président d'Honneur de la société des Chasseurs et Propriétaires de Puisserguier est décédé le 29 août dernier à l'âge de 83 ans.

Né en 1934, Edmond avait pris le virus de la chasse dès 1949, avec en poche son premier permis. Depuis, cette passion ne l'a jamais quitté.

En 1978, il s'était investi dans la chasse locale, secondé par son épouse Jacky, elle aussi très dévouée. En 1980, il avait été élu à la présidence de la Société des Chasseurs et Propriétaires de Puisserguier. Et ce n'est qu'en 2008, après 30 ans de bénévolat au service d'une chasse traditionnelle ouverte au plus grand nombre, qu'Edmond avait pris du recul en cédant sa place à l'actuel président Laurent Obiols, qui le fit élire Président d'Honneur de la société locale.

Pour rien au monde, Edmond n'aurait manqué une réunion de chasse, qu'elle soit locale ou départementale. Il avait pris part aux enquêtes nationales sur les tableaux de chasse, à l'organisation des parcs d'élevage de perdreaux, faisans, lapins. Il avait fait installer de nombreux agrainoirs et abreuvoirs. Chaque année, il participait à l'ensemencement d'une cinquantaine d'hectares de blé et de luzerne. Il avait mis en place un piégeage intensif contre les nuisibles. Il se chargeait encore d'organiser des comptages de nuit, et chaque jour qui passait, il s'investissait avec la même passion. Sur notre photo d'archives, on le voit entouré des enfants des écoles, auxquels il prodiguait les conseils d'un homme de la nature averti.

La rédaction de notre revue présente à son épouse Jacky et à ses proches ses condoléances attristées.



Les formalités pour aller chasser à l'étranger

Lorsqu'un chasseur français souhaite chasser à l'étranger, il convient qu'il respecte certaines modalités pour pouvoir exercer cette activité dans le pays qui le reçoit.

Tout comme les ressortissants étrangers qui viennent chasser en France, lorsque vous partez à l'étranger, vous devez régulariser la possibilité de chasser en obtenant le permis de chasser du pays d'accueil et vous assurer que votre police d'assurance permet de couvrir l'activité cynégétique dans ce pays.

Par "permis de chasser", on entend l'ensemble des conditions requises pour une personne afin qu'elle puisse chasser. Dans les états voisins, le permis de chasser suppose également l'obtention d'un permis de port d'arme de chasse qui, pour le ressortissant français, ne se réduit pas à la seule carte européenne de l'arme à feu mais également à une autorisation particulière comme en Angleterre et au Pays de Galles ou en Espagne. De plus, vous devez vous acquitter des droits relatifs aux prélèvements (équivalent des timbres grands gibiers) et autres documents à fournir.

Pour prendre son chien...

Dans les pays membres de la communauté européenne, il faut être muni d'un passeport pour animaux de compagnie. Dans les autres pays, il faut s'informer préalablement auprès du consulat ou de l'ambassade du pays concerné.

Ce passeport vous sera délivré par votre vétérinaire. Il est le même pour tous les pays qui sont membres de la Communauté européenne. Il mentionne l'identité et l'adresse du propriétaire du chien, l'identité et la description de l'animal (nom, race, sexe, date de naissance, couleur de la robe) son identification (N° de la puce électronique, date d'implantation, emplacement), son N° de tatouage. Attention, le tatouage n'est pas suffisant, la puce électronique est obligatoire !

Outre les vaccinations habituelles (maladie de Carré, hépatite, parvovirose, leptospirose...) votre vétérinaire indiquera sur le passeport la date de la vaccination contre la rage, obligatoire pour voyager avec votre chien dans les états membres.



Règles particulières

- 1- Animaux âgés de moins de 3 mois :** tout voyage avec un animal âgé de moins de trois mois est soumis à information auprès du pays de destination pour savoir si ce pays l'autorise.
- 2- Voyages à destination du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Suède ou de la Finlande :** Ces pays appliquent désormais la législation de l'Union Européenne. Un traitement contre les vers plats est cependant exigé et doit être réalisé entre 24 et 120 heures avant l'entrée sur leur territoire. Ce traitement doit être attesté par le vétérinaire.
- 3- Voyages à destination d'un pays qui ne fait pas partie de la Communauté européenne.** Les conditions sont fixées par le pays de destination. S'il persiste des imprécisions au sujet des conditions exactes, il faut s'informer auprès du consulat ou de l'ambassade du pays concerné.

Sources : ONCFS/SCC

LA CARTE EUROPÉENNE D'ARMES À FEU

La carte européenne d'armes à feu est nécessaire pour aller dans un autre pays européen avec une arme, tout comme elle est nécessaire pour entrer en France avec une arme. Elle atteste des conditions de détention et d'utilisation régulières des armes qui y sont inscrites.

La détention d'armes, d'éléments d'armes et de munitions par un résident français dans le cadre d'un voyage dans un ou plusieurs États membres est possible à condition de détenir la carte européenne d'armes à feu, et de justifier de son déplacement pour un but de chasse ou de tir sportif.

L'imprimé Cerfa N° 10832*03 (demande de la carte européenne d'armes à feu) est disponible en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur : interieur.gouv.fr



NEW BAR MK3

LA CLASSIQUE TANT ATTENDUE

D'ABORD, UN SILENCE MAJESTUEUX...

Soudain, votre cœur bat la chamade ; dans les broussailles, un bruit attire votre attention...

Vous serrez votre **BAR MK3 Composite Brown HC**

Adjustable avec une saine impatience. Vous sentez que la sortie de l'animal est imminente, que le fameux « passage » aura lieu d'un moment à l'autre...

Il vous est si familier – et cependant, il demeure si impressionnant !

Subitement, le gibier se présente à vous, à distance idéale... Vous épauliez, vous suivez. Le geste est assuré ; le souffle, retenu. Le rythme de vos tirs et les battements de votre cœur se confondent en une parfaite harmonie. Grandeur de l'instant.

—
Plus d'information sur browning.eu

BROWNING, POUR LES INITIÉS.



Essayez **gratuitement** cette carabine près de chez vous !
Inscription et informations supplémentaires sur : www.browningexperience.eu



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place début 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)

Ventes, montages, réglages optiques toutes marques

Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.

Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.

Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, Tunes, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33

Mail : standpoussan@orange.fr

La voie, une composante de la chasse au chien courant

La voie est l'odeur que l'animal chassé communique par son corps et par sa respiration à la végétation et à l'air. Bon ou mauvais, ce "sentiment" garde toujours sa part de mystères.

Tout animal sauvage qui prend la fuite dégage une odeur, ce qui permet au chien, par ses capacités olfactives développées, de le suivre, voire de le poursuivre jusqu'à sa prise. C'est ce "sentiment" que l'on appelle la voie.

Si le principe est simple, la pratique est plus complexe. Car selon les conditions atmosphériques, la voie peut être bonne ou mauvaise. Elle résulte de plusieurs facteurs qui sont de nature à la modifier. Le vent, la pluie, le brouillard, la neige, le gel, le soleil... On sait cependant que plus la température du sol s'approche de celle de l'air, plus la voie est bonne.

A l'inverse, si l'écart de température entre le sol et l'air est important, la voie est maussade. Il en va de même d'une chaleur excessive, qui absorbera rapidement la voie et ne tardera pas à l'effacer.

De même qu'un grand froid, surtout s'il est accompagné d'un vent glacial, paralysera le travail d'une meute.

Les chasseurs aux chiens courants le savent, ils peuvent débiter une journée avec une bonne voie, mais elle peut devenir mauvaise en cours de chasse. Il suffit d'une ondée, d'un refroidissement soudain de la température, pour que la voie se détériore rapidement.

De même, si la terre est fortement gelée à l'aube et se réchauffe en matinée sous l'effet du soleil, la voie devient mauvaise. Enfin le givre, la grêle ou le grésil cassent la voie. A l'inverse, une voie tenue péniblement par un temps brumeux devient soudain meilleure avec l'apparition du soleil.

Voies fortes et voies subtiles

Mais les conditions atmosphériques ne sont pas les seuls critères qui ont une influence sur la voie. Celle-ci varie aussi avec le degré d'échauffement de l'animal de chasse. Chez le sanglier, on a constaté que plus la chaleur de son corps augmente, plus la voie est intense. Au contraire, pour le lièvre et le chevreuil, l'inten-



Nez à terre, la meute tente de démêler la voie.

sité de la voie décroît avec l'échauffement de l'animal, à tel point qu'elle devient presque nulle à la fin d'une chasse.

Enfin chaque animal dégage sa propre odeur, certaines plus fortes que d'autres. La voie d'un sanglier est particulièrement compacte, celle du renard également ; tandis que celle du chevreuil est plus légère, tout comme celle du lièvre qui est plus subtile. Et si l'on ajoute que la voie persiste plus ou moins longtemps selon les espèces, on comprend mieux que la voie garde sa part de mystère.

Extraits de "L'Olfaction et la Voie"
de Pierre Astié.

L'EXIGENCE DE LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS

Pour la plupart des chasseurs aux chiens courants, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise voie, il n'y a que des chiens qui ont, où n'ont pas, les qualités requises pour chasser convenablement. La finesse de nez s'acquiert par un suivi rigoureux, mais aussi avec la pratique. Compte tenu que chaque espèce sauvage a sa propre odeur, il est important que la meute soit "créancée" dans la voie de l'animal de chasse convoité. Dans toutes les races, il existe des lignées de chiens fins de nez dès lors que la sélection sur plusieurs générations a été pratiquée sur la recherche de cette qualité.

Dans une meute, la différence entre un chien "chaud" et un chien "froid" n'est pas due à une différence de nez, mais à une différence de tempérament.

On peut comparer la meute à un orchestre où chaque musicien est doué pour la musique, l'ensemble jouant la même partition, mais chacun avec un instrument différent. Dans une meute, tous les chiens sont doués pour la chasse, mais chacun développe individuellement des qualités particulières.

Prochainement, les rencontres Saint Hubert 2017

Comme chaque année, les rencontres Saint Hubert sont organisées pour réunir les chasseurs de petit gibier du département lors d'un concours de chiens d'arrêt ou springer. Cette année, le concours aura lieu le samedi 28 octobre sur la commune de Montagnac.

Le jour de l'épreuve, il s'agit d'effectuer un parcours d'une durée de 20 minutes au cours duquel le concurrent peut tirer deux pièces de gibier. Le chasseur et son chien sont notés par des juges sur l'ensemble des critères que comporte le règlement des rencontres Saint Hubert dont tous les détails figurent sur le site internet de la Fédération Nationale des Chasseurs (www.chasseurdefrance.com).

A la clé, pour les meilleurs de chaque catégorie (chasseur, trialisant, chasseresse, junior...) une qualification pour la finale régionale et peut-être le championnat de France qui, traditionnellement, se déroule chaque année à Rambouillet.



Bulletin d'engagement aux rencontres Saint-Hubert 2017 Le samedi 28 Octobre 2017 à MONTAGNAC

Nom du chasseur : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Mail :
 Nom du chien :
 Race : Sexe :
 N° LOF : N° Tatouage :

CATÉGORIES (cocher la case correspondante)

Chasseur Chien d'arrêt ☐	Chasseur Spaniel ☐	Trialisant Chien d'arrêt ☐
Chasserresse Chien d'arrêt ☐	Chasserresse Spaniel ☐	Trialisant Spaniel ☐
Junior Chien d'arrêt ☐	Junior Spaniel ☐	

Cette feuille est à renvoyer accompagnée du montant de l'engagement (30,00 € par chèque) et à adresser à l'ordre du délégué départemental (Monsieur AUSSEL) **avant le 25 octobre 2017**.

Monsieur Bernard AUSSEL - 758 enclos des lavandes - 34280 CARNON

Port : 06 95 02 51 43 - Mail : sainthubert34@gmail.com

- ▶ Possibilité d'engagement de deux chiens maximum par concours (2^e chien à 20 €)
- ▶ Repas à 20€

Pour toutes demandes d'informations vous pouvez contacter la FDC34 au 04 67 15 64 44

L'École Buissonnière

Un film de Nicolas Vanier

Les Fédérations de Chasseurs sont partenaires de la promotion de cette œuvre cinématographique qui porte les valeurs d'une passion pour la nature qui sont les nôtres.

Paris 1930. Paul n'a toujours eu qu'un seul et même horizon : les hauts murs de l'orphelinat, sévère bâtisse de la banlieue ouvrière parisienne. Confié à une joyeuse dame de la campagne, Célestine et à son mari, Borel, le garde-chasse un peu raide d'un vaste domaine en Sologne, l'enfant des villes, récalcitrant et buté, arrive dans un monde mystérieux et inquiétant, celui d'une région souveraine et sauvage.

L'immense forêt, les étangs embrumés, les landes et les champs, tout ici appartient au Comte de la Fresnaye, un veuf taciturne qui vit solitaire dans son manoir. Le Comte tolère les braconniers sur le domaine mais Borel les traque sans relâche et s'acharne sur le plus rusé et insaisissable d'entre eux, Totoche.

Au cœur de la féérique Sologne, aux côtés du braconnier, grand amoureux de la nature, Paul va faire l'apprentissage de la vie mais aussi celui de la forêt et de ses secrets. Un secret encore plus lourd pèse sur le domaine, car Paul n'est pas venu là par hasard...



Sortie en salles
le mercredi 11 octobre 2017



STAGE DE PERFECTIONNEMENT CHASSEUR POUR LE TIR AU VOL

TIR EN SITUATION DE CHASSE SUR PIGEONS D'ARGILE

AVEC MISE À VOTRE CONFORMITÉ DE LA CROSSE (FUSIL - CARABINE)

TARIFS
60 € PAR CHASSEUR POUR 2-3 PERSONNES
110 € POUR UN COURS PARTICULIER
POUR UNE 1/2 JOURNÉE

Alain Meyson

Carte professionnelle
Moniteur de tir N° 08415ED0088

Résultats garantis

Mail : alainmeyson@gmail.com
Tel : 06.27.06.03.52

Stage-Balltrap-alain-meyson.com
Plus d'informations sur le site internet
section : Perfectionnement chasseurs

« Spécialiste du CHIEN et de la CHASSE »



NATUREDOG - 34



CROQUETTE CHIEN - COLLIER DE REPERAGE
VETEMENTS CHASSE - CHAUSSURES DE MONTAGNE
DIVERS ACCESSOIRES CHASSE ET CHIEN

Ouverture le 02/10

Espace Saint Paul
Sortie n°61 - A750



Route de Montpellier
34570 Saint Paul et Valmalle
04.99.62.15.02 - naturedog34@orange.fr

Nature Dog

**DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE
SPORT D'AUTOMNE**



~~44[€]₉₉~~
37[€]₉₉
REMINGTON
-15 % sur toutes
les balles grande chasse
de votre rayon chasse
Uniquement dans votre magasin
Decathlon Odysseum
1072 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier
04 99 53 24 24

DECATHLON

MAGASINS INTERNET MOBILE

DECATHLON FRANCE SAS à CAPITAL VARIABLE - 8 Boulevard de Nièvre - 93000 Villetaneuse (93) - 01 49 53 24 24

Dans les archives de notre revue fédérale

Quelle était l'actualité cynégétique en 1989 ? Pour le savoir, nous sommes allés revisiter les articles parus cette année-là dans notre revue "La Chasse dans l'Hérault".

DANS LE NUMÉRO PARU AU 1^{ER} TRIMESTRE 1989

Les chasseurs manifestent à Marseille

Le 25 février, de la gare Saint-Charles à la Canebière, 35000 chasseurs du grand sud battent le pavé marseillais pour manifester leur mécontentement contre certains arrêtés préfectoraux de fermeture de la chasse du gibier d'eau qui ont été cassés par les tribunaux administra-



La manif de Marseille

Au centre de la photo (imperméable clair) Albert Herrero, Président de la Fédération des Chasseurs des Bouches-du-Rhône. A sa gauche, Pierre Daillant Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.

tifs. La solidarité entre chasseurs s'exprime clairement, avec les banderoles du "GIC du Caroux-Espinouse", de "l'Anclatra" et de "La Chasse Cévenole" qui réunissait à l'époque plusieurs sociétés du département. Bien que n'étant pas touchées par ces mesures restrictives, ces délégations avaient fait le déplacement en soutien aux sauvagins de l'arc Méditerranéen.

Mais encore...

- Par arrêté préfectoral, le lapin est classé nuisible dans certaines communes du département dans lesquelles il peut être piégé et repris jusqu'au 31 juillet.
- L'association des gardes-chasse Héraultais voit le jour. Elle est présidée par le Melgorien Christian Canaguier.
- La 3^e édition du salon "Chasse-Pêche-Nature" de Saint Gély-du-Fesc est annoncée pour le 28 mai 1989.
- Joseph Ollier de Teyran fait une présentation de ses petits courants Suisses qu'il a importé en France.

DANS LE NUMÉRO PARU AU 2^E TRIMESTRE 1989

Une liste de chasseurs aux élections européennes

Les chasseurs apparaissent pour la première fois sur la scène politique, à l'occasion des élections européennes. La liste CPT (Chasse-Pêche-Traditions) conduite par André Goustat, se présente à ce scrutin et recueille 4,13 % des suffrages exprimés, ce qui n'est pas suffisant pour avoir des élus, le seuil de 5 % n'étant pas atteint.



Au pupitre, Jean Saint-Josse. En 1979, il avait prononcé "Serment de Pau", acte fondateur de l'entrée des chasseurs en politique.

Même si ce premier essai n'a pas été transformé, la chasse est devenue à partir de là un enjeu politique significatif. Pour asseoir la contestation des chasseurs sur ce fondement politique, le mouvement CPNT (Chasse-Pêche-Nature-Traditions) verra le jour en octobre 1989 en Aquitaine, dans la foulée de ce premier scrutin des élections européennes ; avec pour mythe fondateur le "Serment de Pau" prononcé dix ans plus tôt par Jean Saint-Josse, et caractérisé par un rejet de la politique conduite par Bruxelles contre la chasse, à travers la directive 79/409/CEE.

Mais encore...

- L'assemblée générale de la Fédération se tient à Lodève. Parmi les intervenants les regrettés Gaby Rouquette de l'ACM du Bassin de Thau et Pierre Dubois de l'Anclatra.
- Un certain Jean-Pierre Gaillard reçoit le prix du concours André Pagnol pour la société de chasse de Lunel. Les autres lauréats : M. André pour Mireval et Boudet pour Frontignan.

► Une nouvelle maladie frappe le lapin de garenne. Il s'agit d'une hémorragie virale qui pourrait provenir de Chine contre laquelle aucun traitement ne s'est montré actif.

► "Territoire, le magazine de la nature" investit le petit écran sur FR3. Ce n'est pas une émission pour les chasseurs, explique le producteur, mais l'émission des chasseurs pour un large public.

DANS LE NUMÉRO PARU AU 3^E TRIMESTRE 1989

Les temps forts de l'Assemblée générale de La Fédération

La situation du gibier dans le département fait l'objet du compte rendu suivant : très bonne reproduction du gibier, compte tenu des conditions climatiques ; expansion favorable de toutes les espèces, que ce soit le lapin, la perdrix ou les grands animaux comme le sanglier et le mouflon.

Dans son exposé, Jean Blayac reconnaît que la perdrix se porte de mieux en mieux, mais recommande la sagesse des prélèvements. Fernand Guarriguenc constate une évolution des prélèvements de sangliers (4369) pour 9500 timbres vendus. Max Allies signale que des lâchers de chevreuils ont eu lieu dans le Tarn et l'Aveyron et que cette espèce a fait sa réapparition dans notre département. Enfin Ferdinand Jaoul fait un compte rendu du questionnaire qui a été adressé aux sociétés de chasse concernant le lapin.

Mais encore...

► Les sauvagniers sont en colère. René Cabanes écrit au Ministre de l'Environnement Brice Lalonde pour lui exprimer sa déconvenue concernant la date d'ouverture du gibier d'eau au 6 août 1989.



Les lâchers de chevreuil dans le Tarn et l'Aveyron ont probablement favorisé la réapparition de cette espèce dans l'Hérault.

► A l'occasion du bicentenaire de la Révolution, l'Union Nationale des Fédérations Départementales de Chasseurs (UNFDC) édite une brochure qui retrace l'évolution du droit de chasse en France.

DANS LE NUMÉRO PARU AU 4^E TRIMESTRE 1989

Le Sylvilagus fait l'actualité

Dans la mesure où il est réfractaire à la myxomatose, le lapin américain, importé d'Italie, est-il appelé à remplacer notre lapin de garenne ? Toujours est-il qu'il défraye la chronique. Un Groupement International des Eleveurs de Sylvilagus (GIDES), parrainé par le Président de l'Anclatra Lucien Trille et par le Professeur Auguste Commeyras de l'Université des Sciences et Techniques de Montpellier, voit le jour. Le GIDES encadrera, selon son président M. Berger, l'expansion de ce petit gibier de substitution. Mais les résultats sur le terrain sont déce-



En 1989, le sylvilagus floridanus avait le vent en poupe. Certaines sociétés de chasse ont tenté de l'introduire sur leur territoire, sans succès.

vants. Le sylvilagus a du mal à s'implanter. Aujourd'hui, plus personne ne parle de ce lapin américain qui semblait, au départ, promis à un bel avenir.

Mais encore...

► Les chasseurs de Saint-Brès manifestent leur mécontentement contre un projet de déviation qui ampute une grosse partie de leur territoire.

► "A la Sainte Catherine, tout bois prend racine". Ce slogan est mis en pratique par certaines sociétés de chasse qui plantent des haies avec les scolaires.

1989 EN CHIFFRES

- 35000** C'est le nombre de chasseurs qui a défilé à Marseille
- 9500** C'est le nombre de vignette "sanglier" vendu par la fédération
- 8000** C'est le nombre de timbres "gibier d'eau" vendu dans le département
- 942** C'est le nombre de candidats reçus à l'examen du permis de chasser
- 7,79 %** C'est le score réalisé dans notre département pour la liste des chasseurs aux européennes

Dodine de perdreau et écume de pomme de terre, un jus de cuisson à l'huile de noisette

INGRÉDIENTS pour 8 personnes

Dodine / 4 perdreaux, 500 g de foie gras, 500 g de champignons de Paris, 50 g d'échalotes.

Écume de Pomme de terre / 500 g de pommes de terre, girolles, 100 g de crème, 20 g de beurre, 100 g de beurre, salade mesclun, sel, poivre.

Jus de noisettes / ¼ l de jus de perdreau, 3 cl d'huile de noisette, 50 g de beurre.

RECETTE

Dodine de perdreau

Désosser les perdreaux. Les farcir d'une duxelle de champignons (champignons émincés + échalotes hachées étuvées dans le beurre) et le foie gras. Rouler dans du papier d'aluminium et cuire dans de l'eau à 80°C pendant 25 minutes.

Écume de pomme de terre

Laver, éplucher les pommes de terre. Les cuire à l'eau. Ajouter la crème ainsi que le beurre, puis les mixer. Passer au chinois (fine passoire). Remplir un siphon à Chantilly et gazer à deux cartouches.

Jus

Réduire le jus de perdreau puis incorporer le beurre et l'huile de noisette. Tenir au bain marie.

Présentation sur assiette

Dresser délicatement la dodine au centre de l'assiette, ajouter l'écume de pomme de terre, les girolles et le jus de noisette. Accompagner le plat d'un mesclun.





**ELEVAGE DE GIBIERS
TARRAL**
www.elevage-tarral.fr

**LIEVRE DE FRANCE
LAPIN DE GARENNE**

Lièvres repris en parcs de pré-lâchers.
Lapins vaccinés contre la myxomatose et VHD.

**06 72 97 16 99
05 65 64 14 87**

Puechagut 12300 ALMONT LES JUNIES
contact@elevage-tarral.fr



REJOIGNEZ-NOUS !

1 141 000
pratiquants

14 %

L'Hérault est le premier département
de la région Occitanie
en nombre de chasseurs
soit 14% des effectifs.

Plus d'1,1 million de pratiquants
en France.



Siège social :

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
P.A. La Peyrière - 11, rue Robert Schuman
34433 ST JEAN DE VEDAS Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55 - Fax : 04 67 42 66 17
contact@fdc34.com

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Agence technique des hauts cantons :

1378 avenue de Nissegues
34600 BÉDARIEUX
Tél. : 04 67 95 39 72 - Fax : 04 67 95 41 50
st.grandgibier@fdc34.com
Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Sources :
Etude BIPE 2014-2016
Fichier Central FNC saison 2013-2014



agcom@wanadoo.fr

IMPACT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA CHASSE

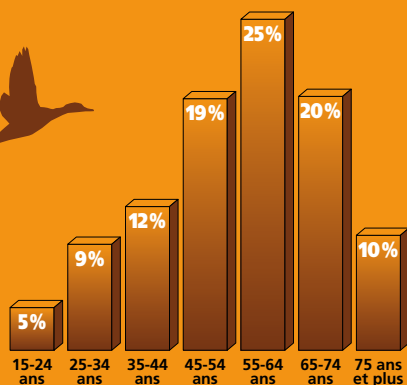
FOCUS SUR L'HÉRAULT

Etude BIPE 2014-2016

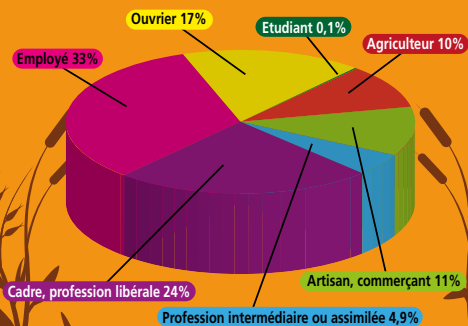
www.fdc34.com

LES CHASSEURS

Dans l'Hérault,
45 % des chasseurs ont moins de 55 ans.

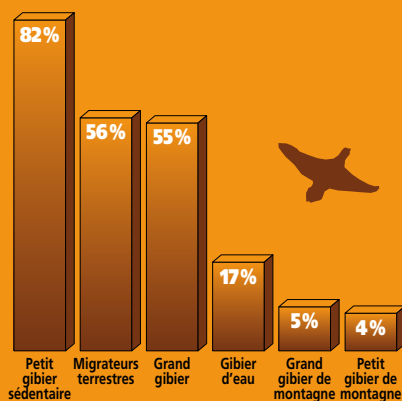


Catégorie Socioprofessionnelle :

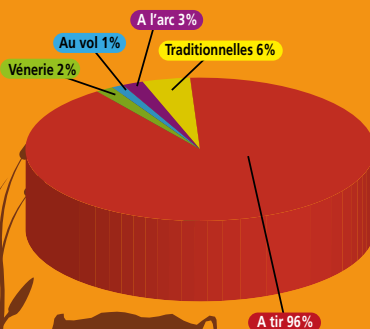


LA CHASSE

La chasse du petit gibier
est pratiquée par plus de 80 % des chasseurs.

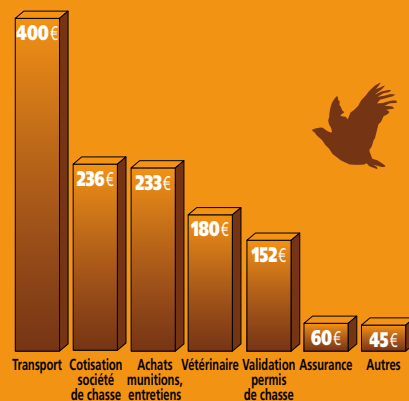


Le mode de chasse le plus pratiqué est la chasse à tir (96%).

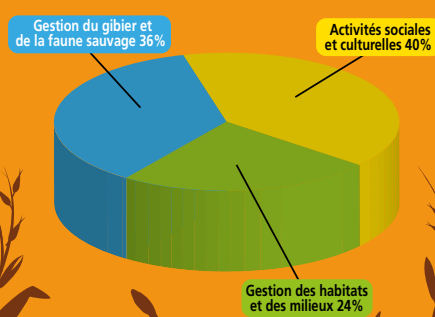


L'IMPACT ÉCONOMIQUE

Un chasseur Héraultais
dépense en moyenne 1306 € par an.



Chaque chasseur consacre 54 heures par an de bénévolat dans les thèmes suivants :



La biodiversité de ma nouvelle région

Un patrimoine naturel à préserver



13
RÉSERVES
NATURELLES
RÉGIONALES

La biodiversité, c'est la diversité du vivant.

OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Le soutien à la gestion et la création de Réserves Naturelles Régionales, le soutien aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, au maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, le soutien aux actions des PNR, le soutien au tissu associatif actif et en cours de structuration, sont autant d'interventions de la Région qui participent pleinement à la préservation des réservoirs de biodiversité.



laregion.fr